

<http://www.ville-petitbourg.fr/spip.php?article1983>



# Demandes de dérogation pour les inscriptions 2018

- Petit-Bourg - Mon espace famille - Inscription scolaire -



Date de mise en ligne : vendredi 26 janvier 2018

---

Copyright © Mairie de Petit-Bourg - Tous droits réservés

---

### **Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire de septembre 2018, le Maire de la Ville de Petit-Bourg, Monsieur Guy LOSBAR, informe les parents que**

les demandes de dérogation pour les inscriptions en écoles maternelles et élémentaires, se dérouleront du 15 au 23 mars, de 08h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, au service des affaires scolaires, à la cité administrative (rond-point de Courbaril.)

Les pièces à fournir sont :

- la lettre de demande de dérogation,
- la fiche d'inscription dûment remplie,
- une copie du livret de famille (page des parents et des enfants),
- une copie du justificatif d'adresse de moins de 3 mois,
- une copie des pages de vaccins du carnet de santé (pour les inscription en maternelle),
- une copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition de 2017,
- une enveloppe timbrée aux nom et adresse des parents,
- un certificat de scolarité pour les transferts,
- l'attestation de cantine pour les enfants déjà inscrits dans une école communale.

Pour toute information vous pouvez contacter le service au 0590 95 38 52.